



Éditorial

La cuisine du Ministre

Mes professeurs de mathématiques m'ont enseigné, il y a bien longtemps, qu'additionner choux et carottes n'avait aucun sens, sauf à en faire une soupe..

C'est avec surprise qu'une dépêche de presse, en date du 25 janvier, m'apprend que notre Ministre, Gilles de ROBIEN, est fier de ramener à 1 734 le nombre de postes supprimés à l'Éducation Nationale.

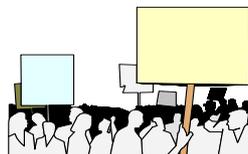
Pour cela, il ajoute les créations de postes d'infirmières, de médecins, de professeurs des écoles et du Supérieur, d'assistantes sociales aux suppressions de postes d'enseignants du Secondaire.

Or, recruter des médecins, des infirmières,...fort nécessaires par ailleurs, ne saurait pour autant compenser, sauf à les mettre en classe devant nos élèves, la perte de plus de 5 000 postes de professeurs dans les établissements du second degré.

Mais enfin, si la soupe est bonne...

Bernard BLOCH

Journée d'action Fonction Publique du 8 février 2007



Le Conseil National du SNCL-FAEN, réuni à Paris le 18 janvier 2007, a décidé, à l'unanimité, d'appeler les personnels enseignants et d'éducation à **poursuivre l'action de lutte contre les modifications des décrets statutaires de 1950 en s'associant**, avec l'intersyndicale de l'Éducation Nationale, à la **journée d'action du 8 février 2007**.

Découverte professionnelle en classe de troisième



D'après le ministère de l'Éducation Nationale, l'option de découverte professionnelle de six heures, proposée depuis la rentrée 2006 et mise en œuvre essentiellement dans les lycées professionnels, a été choisie par 67 125 collégiens.

Cela représente une augmentation de 75 % par rapport à l'année précédente où 38 653 élèves avaient suivi cette option de trois heures hebdomadaires.

Agrégés

Le ministre Gilles de ROBIEN a fait part, le 30 janvier, de sa volonté de porter les promotions à la hors classe à 2000 pour l'année 2007, contre 1375 en 2006. Le SNCL se félicite de cette mesure, en exigeant que cela ne se traduise pas, dans le cadre de la LOLF, par des diminutions de possibilités de promotions pour d'autres catégories.

Le ministre veut "multiplier par deux les promotions à la hors classe d'ici trois ans".

Cette déclaration ne manquera pas de redonner le moral à de nombreux collègues qui désespéraient, suite au changement de modalités d'accès, d'accéder à la hors classe. **Le SNCL restera attentif à ce que ces propos soient réellement suivis d'effets.**

Action syndicale

Restrictions budgétaires entraînant aggravation des obligations statutaires et des conditions d'exercice, fermetures de postes, réductions de salaire, baisse de la qualité du service public d'éducation ...

Pour lutter contre cette **logique que nous refusons catégoriquement**, et pour répondre aux demandes des collègues, le **SNCL-FAEN propose des actions diversifiées**, montrant ainsi à l'Administration que si les enseignants, dont le rôle est essentiel dans le fonctionnement des établissements, se limitent strictement à leurs obligations statutaires, le fonctionnement du système éducatif va en être considérablement gêné, voire perturbé.



Actions diversifiées :

- appliquer strictement le service statutaire ;
- limiter les heures supplémentaires à la seule HSA statutairement exigible ;
- cesser les activités bénévoles (comptabilité, FSE et UNSS, foyer socio-éducatif, clubs, aide et soutien aux élèves si non inclus dans le temps de service) ou ridiculement compensées (maintenance des réseaux informatiques, etc.) ;
- limiter l'activité de professeur principal à 1 heure 30 par semaine, correspondant à la rémunération moyenne de ce travail (PPRE, réception des parents pour l'orientation, réunions diverses, bulletins, conseil de classe, heure de vie de classe, gestion des stages des élèves de 4^{ème} ou 3^{ème}, note de vie scolaire, etc.) ;
- en ce qui concerne la formation continue, ne répondre qu'aux convocations officielles écrites ouvrant droit à défraiement, notamment au remboursement des frais de déplacement ; refuser les invitations ;
- annuler les sorties et voyages pédagogiques prévus ;
- en ce qui concerne le remplacement de courte durée, appliquer le dispositif syndical SNCL décrit dans le bulletin national de janvier 2006 (page 9) ;
- boycotter les réunions de la Commission Permanente et éventuellement d'autres réunions liées au fonctionnement des établissements et dont la participation ne peut être imposée ;
- limiter l'amplitude de la journée de travail aux 12 heures prévues par certains textes (si les cours commencent à 8 heures, toutes les réunions se termineront au plus tard à 20 heures).



Résultats de l'enquête « Note de Vie Scolaire »

Un grand merci pour les réponses que nous avons reçues, suite à cette enquête.

Au niveau des résultats les plus significatifs, il ressort qu'une majorité des collègues n'ont pu évaluer objectivement les élèves (60 %), que **l'impact du dispositif sur le comportement de certains élèves est inexistant (80 %)**, et qu'à la question « *Pensez-vous que la note vie scolaire puisse permettre de réduire les phénomènes de violences dans les établissements scolaires ?* » la réponse est **non à plus de 90 %**.

Il en ressort aussi que, le plus souvent, **cette note a été imposée par la direction**, sous la pression des recteurs, et que les parents d'élèves ont été peu concertés sur le dispositif.

La **charge de travail supplémentaire** est très variable, allant de quelques minutes à plusieurs heures, la moyenne se situant **aux alentours de deux heures pour chaque enseignant, par trimestre**.

Les problèmes récurrents soulevés évoquent, bien souvent, l'absence d'un cadrage national, et de flagrantes contradictions : des élèves ayant eu un comportement perturbateur pour lesquels ils ont été sanctionnés ont obtenu de bonnes, voire de très bonnes notes de Vie Scolaire.

Des dispositifs extrêmement complexes, des établissements dans lesquels il n'y a aucune note inférieure à dix, des circulaires hermétiques et jargonantes..., tout cela ne peut que contribuer davantage à la **dévalorisation du Diplôme National du Brevet**.

Le SNCL n'avait pas condamné a priori la note de Vie Scolaire, tout en émettant de fortes réserves sur les modalités de sa mise en œuvre. Nous avons attendu de pouvoir en mesurer concrètement les premiers effets.

Après avoir analysé les résultats de l'enquête et constaté les aberrations de l'attribution de la note de Vie Scolaire au cours du 1^{er} trimestre 2006-2007, la perte de temps pour l'ensemble de la communauté éducative, le ridicule qui en découle pour l'institution scolaire, les incidences de ces aberrations sur l'attribution du Brevet des Collèges, **le Conseil national du SNCL, réuni le 18 janvier, invite les enseignants à ne pas perdre leur temps à de pareilles mascarades**.

Le SNCL-FAEN demande au Ministre de reconsidérer complètement ce dossier et de rouvrir les négociations.